

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 décembre 2014**

Date de convocation du conseil municipal : 15 décembre 2014

Présents : MME Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Jean-François HOUETTE, Julien JULLÈS, Patrice LARCHEVÊQUE, Laurent LEDRU, Valéry PATIN, Corentin ROLAND, Eric VAGANAY.

Absent et excusé : Hubert TÊTARD (Pouvoir à Jean-François HOUETTE),
Début de la séance à 20h30.

* * *

Secrétaire de séance : Michèle LOZANO

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2014

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Décision modificative n°7

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit comme suit :

Du chapitre 20 immobilisations incorporelles :

- Article 202/20 (Frais doc. Urbanisme, numérisation) : - 11047 €

Au chapitre 21 : immobilisations corporelles

- Article 2128/120 Eclairage église St Germain : + 2875 €
- Article 2132/119 Appartement 9 rue de Meaux : + 5229€
- Article 21571 Matériel roulant : + 1000 €
- Article 2158 Autres matériels & outillage : +1943 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés adopte la décision modificative n°7.

3. Débat du Conseil Municipal sur le projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD)

Monsieur le Maire, présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) élaboré dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant les orientations générales du Projets d'Aménagement et de Développement Durable, le conseil municipal décide de ne pas l'approuver. Le projet ayant été transmis par le cabinet d'étude en début d'après-midi, il n'a pu être examiné en détail par les conseillers. Il a été également constaté que, pour l'essentiel, les remarques et observations qui avaient été évoquées dans la version corrigée du 4 décembre 2014 et qui ont fait l'objet de plusieurs réunions internes, n'ont pas été prises en compte.

Il est décidé de reporter la réunion publique prévue le jeudi 29 janvier 2015 et un conseil municipal aura lieu à cette même date avec à nouveau à l'ordre du jour le PADD.

* * *

4. Délibération de modification de la convention du Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur le Maire expose :

Les communes de Senlis, Mont l'Évêque, Fontaine-Chaalis et Ermenonville se sont engagées, chacune par délibération (délibération du 12 janvier 2012 pour Mont l'Évêque), dans un processus d'étroite coopération visant à l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire ».

Ce label donne lieu à la signature d'une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication détaillant les différentes actions de valorisation, de médiation et d'animation du patrimoine programmées par la collectivité labellisée.

Le portage et la mise en œuvre de ce projet implique de lier les villes dans le cadre d'une convention, dont l'objectif est d'organiser les modalités et moyens administratifs, techniques et financiers permettant de mettre en œuvre la convention Pays d'Art et d'Histoire qui sera signée avec l'Etat, suite à l'obtention du label (présentation du dossier au Ministère de la Culture prévue en juin 2015).

Conformément aux recommandations de la DRAC et du schéma départemental de coopération intercommunale et au souhait des communes impliquées, il convient d'établir cette convention qui désigne la Ville de Senlis comme commune porteuse du projet.

La convention de mise en œuvre, annexée à la présente délibération, fixe et détaille notamment :

- L'objet de la convention,
- Le territoire de compétence,
- La structure porteuse,
- Les modalités de mise en œuvre,
- La composition, le rôle et le fonctionnement du Comité Directeur,
- Les conditions financières,
- L'engagement des parties,
- La durée de la convention.

Vu la présentation faite en commission du Développement économique, du Commerce, des Animations et du Tourisme en date du 3 décembre 2014.

L'exposé entendu, Monsieur le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire aux côtés des communes d'Ermenonville, Mont l'Evêque et Fontaine-Chaalis, telle que jointe en annexe,
- a émis un avis favorable sur la participation au financement du budget annuel du Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville.

* * *

5. Transfert de compétence « éclairage public travaux neufs au SE60

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Electricité de l'Oise a modifié ses statuts notamment pour élargir ses compétences aux investissements sur les installations d'éclairage public.

La commune peut désormais confier au SE60 les travaux d'extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie.

Il indique que la commune reste propriétaire des ouvrages qui sont mis à la disposition du SE60.

La commune continue d'assumer la maintenance préventive et curative du parc, sa gestion administrative (réponses aux DT/DICT...), l'assurance et le paiement de la consommation électrique des installations.

Le Maire propose de confier au Syndicat départemental qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées la compétence relative aux investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance).

Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013

Vu l'article 6 de ces statuts sur le transfert de compétences

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et une abstention, transfère au SE60 la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

Investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance) notamment les extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie.

* * *

6. Location du logement du 9 rue de Meaux

Les travaux de rénovation du logement 9 rue de Meaux sont achevés. Madame Lozano propose que la mise en location, visite, état des lieux soient organisées par des professionnels de l'immobilier. Trois agences ont été consultées et estiment la location de l'appartement de 95 m² entre 900 € et 1200 €. Le conseil municipal consulté, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Madame Lozano mais sans exclusivité pour ces trois agences et fixe le loyer à 900 € mensuel.

* * *

7. Questions diverses

Travaux du parquet du logement 15 rue de l'Eglise

Madame Lozano a consulté trois entreprises de menuiserie pour la restauration du plancher du salon du logement du 15 rue de l'église. Seul 2 ont répondu, l'entreprise FOUCAULT avec un devis détaillé de 7000 € et l'entreprise MORAN avec un devis de 8000 € mais sans détail. Il est décidé de choisir l'entreprise FOUCAULT qui est déjà intervenu sur d'autre logement. Les travaux auront lieu en 2015 selon la disponibilité de l'entreprise.

Remplacement de Madame ERSMERY qui part à la retraite

Madame ESMERY qui assure le nettoyage des locaux de la commune partira à la retraite fin février. Il est proposé de remplacer ce poste par l'intervention d'une entreprise de nettoyage, trois ont été contactées. Il a été décidé par le conseil municipal à l'unanimité de choisir l'entreprise DURANET de Senlis.

Prochaine séance de Conseil Municipal jeudi 29 janvier 2015.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h39